Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2019-231** **25/03/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : instruction relative aux programmes de seconde générale et technologique en sciences de la vie et de la Terre et en physique–chimie pour l'année scolaire 2018-2019.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Cette note de service présente les parties des nouveaux programmes de sciences de la vie et de la Terre et de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique qui sont à aborder dès l'année scolaire 2018-2019.

Les nouveaux programmes de seconde et de première du lycée général et technologique ont été publiés au Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019. Ils entreront en application, de façon simultanée pour ces deux niveaux de classe, à la rentrée prochaine.
En sciences de la vie et de la Terre et en physique-chimie, la répartition des thématiques étudiées fait apparaître des discontinuités entre les programmes actuellement en vigueur, les nouveaux programmes de spécialité de ces disciplines et l'enseignement scientifique commun de première.
Conformément à la consigne donnée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et afin de permettre aux élèves actuellement en classe de seconde, d'articuler au mieux les contenus nouveaux aux acquis antérieurs et, plus généralement, de bénéficier de la formation nécessaire à leur culture scientifique, il apparaît opportun de **traiter certaines parties du nouveau programme de seconde par anticipation.**

- **En sciences de la vie et de la Terre**

La partie « Procréation et sexualité humaine » dans la thématique « Corps humain et santé » du programme défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre de la classe de seconde générale et technologique (J.O. du 20 janvier 2019) est à traiter durant l'année scolaire 2018-2019 en cours.

Pour cela, il est proposé aux enseignants des allégements du programme actuel de seconde générale et technologique correspondant à des parties qui seront désormais abordées dans le programme de première :

- le thème 3 « Corps humain et santé : l'exercice physique » ;
- en alternative et si le thème 3 a déjà été traité, au sein du thème 2 « Enjeux planétaires contemporains : énergie, sol », « le soleil, une source d'énergie essentielle (aspects liés à la photosynthèse) et « le sol, un patrimoine durable ? (production agricole de biomasse) »

- **En physique-chimie**

La partie « Signaux et capteurs » dans la thématique « Ondes et signaux » du programme défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant le programme de l'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde générale et technologique (J.O. du 20 janvier 2019) est à aborder durant l'année scolaire 2018-2019 en s'appuyant sur les acquis du cycle 4. Il s'agit donc de remobiliser les notions déjà traitées au collège. À cet effet, l'approche expérimentale doit être privilégiée.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Philippe VINÇON